

DOSSIER DE PRESSE

URPS * des Masseurs Kinésithérapeutes de Midi-Pyrénées
** Union Régionale des Professionnels de Santé*



Masseurs Kinésithérapeutes

Sommaire

Qui sommes nous ? _____	P.3
Nos missions ? _____	P.4
Nos actions ? _____	P.5
Nos projets ? _____	P.6
La journée prévention santé autonomie Midi-Pyrénées _____	P.7
Programme de la « Journée Prévention Santé Autonomie » _____	P.8
Les conférences de la « Journée Prévention Santé Autonomie » _____	P.9
Les ateliers de la « Journée Prévention Santé Autonomie » _____	P.10
Nous contacter – Nous suivre _____	P.11



Qui sommes nous ?

C'est la loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" qui a prévu la création dans chaque région des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS). Elles sont donc une institution mise en place par le décret du 2 Juin 2010 sous la forme d'une association type loi 1901 (à but non lucratif). Les URPS sont au nombre de 26 (une pour chaque région + une pour la collectivité territoriale de Corse).

Il y a une Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) par profession de santé. Elles rassemblent pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral.

L'URPS MK de Midi-Pyrénées est l'Union Régionale des Professionnels de Santé regroupant les Masseurs Kinésithérapeutes de Midi-Pyrénées.

Les membres sont élus par les professionnels libéraux sur des listes présentées par des organisations syndicales.

Seuls les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux se présentant sur une liste électorale mandatée par un syndicat représentatif peuvent être élus dans l'assemblée de l'URPS.

La durée du mandat des membres est de 5 années à compter de la première réunion de l'assemblée. Il est renouvelable.



Fabrice HENNION

Président de l'URPS MK de Midi-Pyrénées

www.urps-mk-midi-pyrenees.fr

Permanence téléphonique URPS MK Midi-Pyrénées : 09.73.01.77.00



L'URPS se veut être l'interlocuteur et le partenaire des diverses institutions (ARS : Agence Régionale de Santé, collectivités territoriales, municipalités...) pour tout ce qui concerne les questions d'organisation de la santé dans la région.

Autrement dit, l'URPS peut notamment être consultée par l'ARS pour :

- la démographie des masseurs kinésithérapeutes (définition des zones d'installation)
- les conditions d'exercice des masseurs kinésithérapeutes
- les modalités de travail au quotidien (souci de stationnement lors des soins, problèmes de violence lors d'interventions dans certaines zones...)

En effet, de par la loi, les sujets qui sont du ressort de l'URPS sont :

- l'analyse des besoins de santé de la population régionale et de l'offre de soins existante
- l'organisation de l'exercice professionnel (continuité des soins, nouveaux modes d'exercice...) et les missions confiées aux URPS par le décret du 2 Juin 2010 sont claires :
 1. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du [PRS\(1\)](#)
 2. Analyser les besoins et offres de soins pour l'élaboration du [SROS\(2\)](#)
 3. Organiser la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercices
 4. Participer à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
 5. Participer à la mise en œuvre des [CPOM\(3\)](#) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4
 6. Participer au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés
 7. Participer au déploiement du [DPC\(4\)](#)
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer l'accès aux soins des patients
- aux actions de prévention, veille sanitaire, gestion de crises sanitaires, promotion de la santé et éducation thérapeutique
- au déploiement des systèmes de communication et d'information partagés
- au programme régional de gestion du risque
- la mise en œuvre du développement professionnel continu.

L'URPS n'est pas compétente pour toute autre action en dehors de ce décret.

(1) PRS : Projet Régional de Santé

(2) SROS : Schéma Régional d'Organisation des Soins

(3) CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

(4) DPC : Développement Professionnel Continu

Depuis sa mise en place en Mars 2011, l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes de Midi- Pyrénées a mené plusieurs actions en 2 phases :

→ une phase "de mise en place et de découverte des institutions" :

- création des statuts du règlement intérieur
- participation au diagnostic pour le Projet Régional de Santé avec l'ARS (au travers des COTER (COMité TEchnique Régional)
- participation au déploiement de la messagerie sécurisée Régionale : Médimail
- participation au GCS Télésanté
- participation au déploiement régional du DPC (Développement Professionnel Continu)
- participation à la CRSA (Conférence Régionale Santé Autonomie)
- participation aux conférences de Territoires
- consultation lors de la mise en place des mesures de régulation démographique pour l'installation des MK
- participation aux MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer)
- participation à la mise en place du PAERPA en Hautes-Pyrénées
- participation à l'ORDPS (Observatoire Régional de la Démographie des Professionnels de Santé)

→ une phase de "communication vers les Masseurs Kinésithérapeutes " :

- réalisation d'une enquête sur l'activité des MK de Midi-Pyrénées
- déploiement du DPC au niveau régional par la promotion et le financement d'une formation à l'ETP (Education Thérapeutique du Patient) pour 15 MK de Midi-Pyrénées
- mise en place d'un bulletin d'information semestriel « La Voix de l'URPS ! »
- mise en place d'un secrétariat téléphonique pour assurer une permanence pour répondre aux questions de nos confrères
- mise en place d'un site internet
- **organisation du congrès du 14 Mars 2015 : Journée "Prévention Santé Autonomie" Midi-Pyrénées ***
- réalisation de Triptyques d'information pour nos confrères
- information sur l'accessibilité des cabinets
- participation à une réunion d'information pour les étudiants de l'IFMK de Toulouse
- proposition d'un projet de prévention de l'obésité retoqué par l'ARS

*** Détails p. 7 à 10**

Si l'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes de Midi-Pyrénées a déjà mené de nombreuses actions depuis sa mise en place en 2011, elle a encore de nombreux projets et aimerait :

- Organiser des réunions d'informations sur l'accessibilité en région
- Organiser des réunions d'information sur le *DPC** en région
- Créer une permanence d'accueil physique
- Créer un annuaire des formations proposées en Midi-Pyrénées. Annuaire directement accessible via le site internet de l'URPS
- Réaliser un forum de l'installation pour les jeunes diplômés
- Passer des accords avec l'ARS pour le développement des stages en libéral pour les étudiants
- Préparer le prochain PRS (Projet Régional de Santé) avec la refonte de Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon

**DPC : Développement Professionnel Continu*



C'est le samedi 14 mars 2015 que se déroulera au centre des congrès Diagora à Labège (31) la première journée « prévention santé autonomie » Midi-Pyrénées organisée par l'URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Midi Pyrénées. Une journée qui s'articulera autour de tables rondes, de présentations scientifiques et d'ateliers pratiques de type Workshop. Cette journée est destinée aux professionnels : masseurs kinésithérapeutes, médecins, médecins du travail, institutionnels de la santé...

(nombre de place limité – inscription sur www.urps-mk-midi-pyrenees.fr)

→ Les objectifs

Il s'agit de **sensibiliser les Masseurs Kinésithérapeutes à l'exercice de la Prévention** aussi bien en cabinet, qu'en milieu scolaire ou sportif, que chez les personnes âgées ou encore en entreprise...La volonté est clairement d'inciter les Masseurs Kinésithérapeutes à mener des actions de prévention ce qu'ils font encore trop peu. Et pour cause, dispenser des formations dans ce domaine relève à ce jour du bénévolat.

Bien que la Prévention fasse partie du décret de compétence des Masseurs Kinésithérapeutes, il n'existe actuellement aucune cotation pour un acte de prévention dans la NGAP (*Nomenclature Générale des Actes Professionnels*). **Sensibiliser à cette problématique les institutionnels en charge du financement du système de santé et des politiques**, c'est donc l'autre objectif de cette journée.

Enfin, parce que les Masseurs-Kinésithérapeutes ne sont pas culturellement habitués à démarcher des clients pour leur proposer des formations Prévention, cette journée se veut également l'occasion d'**échanger avec ceux qui pratiquent la formation**. Des informations sur l'offre de formation seront également à la disposition des congressistes.

→ Pourquoi ce thème de la Prévention ?

Tout d'abord, "la participation à des actions de prévention" et "la promotion de nouveaux modes d'exercices" font partie des missions confiées aux URPS par le décret du 2 juin 2010. Cette journée sur le thème de la Prévention est donc au cœur des prérogatives de l'URPS MK Midi-Pyrénées.

→ En quoi la prévention est importante ?

Les résultats de la prévention quel que soit le milieu portent sur 2 plans :

- Une meilleure santé pour tous
- Des économies substantielles pour notre système de santé à moyen et long terme

Selon **Fabrice Hennion**, le président de l'URPS MK de Midi-Pyrénées : « *dans le monde de l'entreprise, une économie non négligeable est à réaliser sur les cotisations sociales versées par les "mauvais élèves" en termes d'accidentologie au travail...Par ailleurs à l'heure des "menaces" gouvernementales de déréglementation, l'avenir de nos confrères passe peut-être aussi par une diversification d'activité dans le domaine de la prévention...* »

Animée par Valérie Portarrieu

7h30 à 8h00 : Café d'accueil

8h00 : Accueil des participants et ouverture du congrès par Fabrice HENNION le Président de l'URPS MK Midi-Pyrénées

8h15 à 9H30 : Table ronde « Place de la prévention dans le système de santé »

o Intervenants :

- Monique CAVALIER (DG ARS Midi-Pyrénées - ou un représentant de l'ARS)
- Jean Louis BENSOUSSAN (Président URPS Médecins Libéraux Midi-Pyrénées)
- Catherine Poirrier (Direction des Services et de l'Innovation Sociale -AG2R LA MONDIALE), Stéphane MICHEL (Président SNMKR)
- Jean Yves LEMERLE (*Masseur Kinésithérapeute Expert HAS*)

9h30 à 9h45 : Pause café et viennoiseries

9H45 à 12h30 : conférences et ateliers pratiques

12h30 à 14h00 : Cocktail Déjeunatoire

14h00 -15h00 : Table ronde « Quelle doit être la place des Masseurs Kinésithérapeutes dans la Prévention ? »

o Intervenants :

- Sébastien GUERARD (Secrétaire Général chargé de l'exercice FFMKR)
- François MAIGNIEN (Vice Président CNOMK)
- Pascal DESBOIS (Président du CNPK)
- Frédéric ANDRE et Jean-François COUAT (cadres formateurs IFMK de Toulouse)

15h00 à 15h30 : conférences et ateliers pratiques

16H15 à 16H30 : pause café

17h40 à 18H40 : Table ronde « Qui doit financer la prévention ? »

o Intervenants :

- Catherine Poirrier (Direction des Services et de l'Innovation Sociale -AG2R LA MONDIALE)
- Daniel PAGUESSORHAYE (Président FFMKR, Vice Président URPS MK Midi-Pyrénées)
- Pierre Jean GRACIA (Président Mutualité Française Midi-Pyrénées)
- Christian MEIGNAN (Responsable des financements des actions de prévention à KOP)
- Michel BOUSSATON (Président CRSA Midi-Pyrénées –Président du CROM)

18H40 : Conclusion du congrès par Fabrice HENNION Président URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Midi-Pyrénées

19h00 : Apéritif de clôture

CONFERENCES

9H45 à 10h15 : Présentation du Programme « PAMAL - SSIAD », un exemple d'actions de prévention des TMS spécifiquement kiné et financé par certaines ARS - Intervenant : Christian MEIGNAN (Vice Président CNPK en charge de la coordination des actions santé au travail)

10h25 à 10h55 : Présentation du « Bilan Kinésithérapique Préventif» - Intervenant Laurent ROUSSEAU (INK - FFMKR)

11h05 à 11H35 : Présentation de « M'Ton Dos » (Prévention rachialgie en milieu scolaire)- Intervenant Nicolas MACHURET (ONREK - SNMKR)

11h45 à 12H15: Présentation : « De Clairefontaine à l'Entreprise » - intervenant : Christophe GEOFFROY (Kinésithérapeute Equipe de France de Football FFF)

15h00 à 15h30 : Présentation « Les actions Equibr'Age » : une méthodologie de prévention des chutes évaluée et reconnue - Intervenant : Jacky ROBIN (Réfèrent national Equibr'Age CNPK)

15h40 à 16h15 : Présentation « Action DoSanté Lycée » : la prévention des rachialgies, une priorité chez les jeunes préparant des métiers à risque - Intervenant : Paul Antoine VITEL (Administrateur CNPK et Réfèrent DoSantéLycée KOP)

17H00 à 17H30: Présentation « Education Thérapeutique du Patient atteint d'une BPCO » - Intervenant : Dominique DELPLANQUE (INK - Expert HAS)



ATELIERS

o De 9H30 à 12H30

Atelier A1 « Gym-Ballon » - Florence CHARPENTIER (école du dos en cabinet libéral à Tournefeuille)

Atelier A2 « Prévention de la Chute et des troubles de l'équilibre » - Jean Yves LEMERLE (INK – Expert HAS)

Atelier B1 « Relaxation » - Michel GOUGIS (KOP)

Atelier B2 « Prévention des TMS chez le sportif avec le Kinésiotaping » - Philippe AVEROUS (Formateur Kinésiotaping France)

o De 15H00 à 17H30

Atelier A1 « M'Ton Dos » - Nicolas MACHURET (ONREK - SNMKR)

Atelier A2 « Gym Santé Kiné » - Christian MEIGNAN (Animateur GSK depuis 1986, ayant formé 240 Kinésithérapeutes à cette outil préventif)

Atelier B1 « Kiné form & santé » - Christophe GEOFFROY et Mme GEOFFROY (Formateurs Kiné Form & Santé)

Atelier B2 « Prévention des rachialgies par technique Mc Kenzie » - Sagi GABOR (Institut Mc Kenzie)



Permanence téléphonique URPS MK Midi-Pyrénées

09.73.01.77.00

www.urps-mk-midi-pyrenees.fr



Attaché de presse

Arnaud SIGU – agence ALTER DUO

06.86.15.00.78 – arnaudsigu@alterduo.com

